Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260305-D_26_037-DE

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-037

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

Date de convocation
27/02/2026

Date d'affichage
27/02/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 18
Quorum : 10
Présents : 17
Absents avec procuration : 1
Absents : 0
Votants : 18

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 5 mars 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence Mme Joucan I., Maire

Étaient présents : Mme Joucan I., M. Alméras L., Mme Delehaye V., M. Gallais Ph., Mme Raux C., M. Samson H., Mme Georges M., Mme Corradini-Mochet C., Mme Pondemer S, M. Le Guellec Y., M. Louazon S., M. Lahaye L., M. Galipaud B., Mme Thomas C., Mme Basille V. (à partir de la délibération n°26-026) , M. Denais J.-C. et Mme Jeanneteau N.

Etaient absents excusés : M. Rucay D., Mme Basille V. (jusqu'à la délibération n°26-025)

Procurations : M. Rucay D. à Mme Delehaye V., Mme Basille V. à M. Alméras L. (jusqu'à la délibération n°26-025)

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Delehaye V. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-037 – Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Mme DELEHAYE V. donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Il est proposé une modification du tableau des effectifs pour un poste d'agent technique faisant fonction d'ATSEM. Le poste est aujourd'hui créé à 31,23/35e. Il est proposé au conseil municipal de valider l'augmentation du poste à 32,15/35e de manière à intégrer des heures qui étaient jusqu'à présent payées en heures complémentaires.

DÉLIBÉRATION

Vu le code de la fonction publique
Vu le tableau des effectifs annexé
Vu l'accord de l'agent concerné à cette augmentation de temps de travail,
Considérant que les heures effectuées par l'agent relèvent d'un besoin permanent,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

- **APPROUVE** la modification du poste tel que désigné au tableau des effectifs
- **DIT** que cette modification prendra effet au 1er avril 2026

Pour extrait conforme :
Madame la Maire
Isabelle Joucan

La secrétaire de séance
Virginie Delehaye